

MERVILLE

INFO.

LES ARTISTES MERVILLOIS



**EXPOSITION A LA MAIRIE
DU 9 AU 17 AVRIL 1994**

BULLETIN DE LIAISON COMMUNAL

N°1-1994

COUVERTURE

Notre commune recèle plusieurs artistes de talent. Pour les révéler, seules les occasions manquent. La municipalité offre à nos artistes peintres locaux les murs du nouvel aménagement de la Mairie pour exposer leurs toiles.

Venez nombreux du 9 avril au 17 avril à la Mairie de Merville.

Horaires:

samedi-dimanche

9h-12h,15h-19h

lundi 15h-19h

mardi 15h-19h

mercredi 15h-19h

jeudi 15h-19h

vendredi 15h-18h

samedi-dimanche

9h-12h,15h-19h

Un vernissage aura lieu le samedi 9 avril à 12 h.

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 3

ETAT CIVIL 3

SERVICES D'URGENCE 4

LE COIN DU JURISTE 4

CLUB DU 3° AGE 5

RUGBY 5

TENNIS CLUB MERVILLOIS 6

ECOLE DE MUSIQUE 7

FOOT BALL CLUB MERVILLOIS 8

NOTE DE LA REDACTION:

Le prochain numero de **MERVILLE info**, paraîtra le 15 juin, dépôt des article à la mairie avant le 26 Mai.



COMITE DE REDACTION:

Philippe ARRUE, Christian BAGUR, Guy DESTARAC,
Alain GABARRA, Gilles MARTIN, Monique SUDRES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de la réunion du 14 janvier 1994, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes:

FINANCES

Accord pour location du Presbytère pour un prix de 4 000 F par mois. La recherche d'un locataire et la rédaction du bail a été confiée à l'agence DELRIEU de Tournefeuille.

GESTION DU PERSONNEL

Accord pour:

- Nomination d'un régisseur des recettes pour la cantine et la garderie suite à un départ en retraite.

- Création d'une régie de recettes pour la participation des usagers aux frais de photocopies faites par le secrétariat.

Le tarif est fixé à :

1,50 F pour photocopies simples

2,00 F pour photocopies recto-verso

- Régie d'avance pour le règlement des frais d'affranchissement.

- Attribution d'indemnité de responsabilité aux différents régisseurs.

Accord pour remplacement par mesdames HUILLET et QUESADA de mademoiselle BERNHART attaché territorial stagiaire à raison de 8 jours par mois pendant 18 mois.

Accord pour signature par le Maire d'une convention avec les Assedic en vue d'une possibilité pour les auxiliaires des collectivités territoriales involontairement privés d'emploi de bénéficier du droit aux allocations d'assurance.

AVIS

TRAVAUX:

Ça y est: les travaux d'aménagement de la nouvelle place et des voiries la desservant vont débuter en Avril. Merci de votre indulgence pour la gêne occasionnée en attendant l'amélioration esthétique et fonctionnelle de notre village.

ETAT-CIVIL

CARNET ROSE-BLEU

BARON Alexia	24.10.1993
CAMPION Ambroise	20.12.1993
LAMSSAK Sheherazade	21.12.1993
HASTENTEUFEL Marie	26.12.1993
PARIS Damien	05.01.1994
BLASCO Rémi	19.01.1994
COMMON Margot	08.01.1994

CARNET NOIR

LELEU Léon	74 ans	18.12.1993
DAMINATO Romain	89 ans	15.01.1994
DE SCHAEPMEESTER Jean	61 ans	18.02.1994

SERVICES D'URGENCE

GENDARMERIE: 17
 OU: 61 82 60 17
 POMPIERS: 18
 OU: 61 82 60 17
 SAMU ET CENTRE ANTI POISON:
 15
 OU 61 49 33 33

HOPITAUX:

RANGUEIL: 61 32 25 33
 PURPAN: 61 77 22 33
 HOTEL DIEU: 61 77 82 33
 LA GRAVE: 61 77 78 33

GRANDS BRULES:

ADULTES: 61 32 27 43
 ENFANTS: 61 77 22 87

Renseignements
 Chambres de Malades
 (tous hôpitaux) 61 32 35 00

INFORMATION SIDA

Dépistage gratuit et anonyme, informations prévention: Hôpital La Grave (Pavillon Nanta) du Lundi au Vendredi de 9H à 17H 30, le Samedi de 9H à 11H 30
 Tel: 61 77 78 59

Association pour l'entraide et l'information sur le SIDA (AIDES)
 40 Avenue de Lombez TOULOUSE
 TEL: 61 42 22 06
 Numéro Vert (gratuit) 24/24: 05 36 66 36

Association "Ecoute Famille Sida"
 tel: 61 25 23 71
 le Mercredi de 14H 30 à 16H 30

LE COIN DU JURISTE.**"LES PROBLEMES DE VOISINAGE"****DISTANCES A RESPECTER POUR LES PLANTATIONS.**

Le code civil prévoit:

Les arbres, arbustes et arbrisseaux - qu'ils aient été plantés ou qu'ils aient poussé naturellement - doivent respecter les distances suivantes:

- deux mètres minimum de la limite séparative de deux propriétés si les arbres doivent s'élever à plus de deux mètres de hauteur.
- cinquante centimètre minimum de la limite du terrain du voisin si la hauteur ne doit pas excéder deux mètres.

Nota:

- ces distances doivent être respectées à tout moment de la vie de l'arbre.
- il n'y a pas de distance minimale pour les plantations ou espaliers sur le mur de séparation de deux propriétés, à condition que ces plantations ne dépassent pas la crête du mur.

(Article 671 du code civil.)

TERRAIN LONGEANT**LA VOIE PUBLIQUE.**

Nul ne peut, sans autorisation, planter ou laisser croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.
 (Article R116-2-5° du code de la voirie routière)

OBLIGATION D'ELAGAGE DES BRANCHES DEPASSANT SUR LE TERRAIN VOISIN (Article 673 du code civil)

Si les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux dépassent sur votre terrain, vous pouvez obliger votre voisin à les couper même si les plantations respectent les distances minimum.

Attention: vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

DROIT DE COUPER LES RACINES DEPASSANT SUR VOTRE PROPRIETE:

(Article 673 du code civil)

Si les racines ou ronces des plantations de votre voisin empiètent sur votre terrain, vous avez le droit de les couper vous-même à la limite séparative de vos propriétés.

ARBRES ET HAIES MITOYENNES

(Article 669 et 670 du code civil)



- Les produits d'une haie mitoyenne (fruits, fleurs, bois) appartiennent par moitié aux copropriétaires.

- Les arbres dans une haie mitoyenne sont mitoyens au même titre que la haie ainsi que les arbres isolés plantés sur la ligne séparative de deux propriétés. Chaque copropriétaire a en principe le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.

- Le propriétaire d'une haie mitoyenne a le droit, s'il le souhaite de la détruire jusqu'à la limite de sa propriété. Il doit dans ce cas entreprendre sur cette limite la construction d'un mur.

- Les frais d'entretien des arbres mitoyens doivent être partagés entre les deux voisins.

OBLIGATION D'ELAGAGE:

Lorsque les arbres dépassent sur les voies publiques l'administration peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à l'élagage. Si ces derniers n'agissent pas elle peut faire procéder d'office à l'élagage à leurs frais.

Cette obligation existe également lorsque les arbres gênent la construction ou compromettent le fonctionnement des lignes de télécommunications.

(D'après "QUE CHOISIR " Les droits du voisinage).

CLUB DU 3ème AGE

ASSEMBLEE GENERALE

La réunion statutaire de notre Association aura lieu:

JEUDI 5 MAI 1994 à 14 H 30
Salle du 3ème Age

Elle sera suivie d'un lunch, comme à l'accoutumée. Nous invitons chaleureusement à cette assemblée, outre nos adhérents fidèles, toutes les personnes retraitées désireuses de faire partie de notre Club.

COMITE INTERCLUBS: OPERETTE

Le Comité vous invite au théâtre de Pibrac
DIMANCHE 24 AVRIL 1994 à 15 H 30
au spectacle d'opérette «LA VIE PARISIENNE» d'Offenbach.

Cette célèbre opérette regroupera plus de 120 exécutants. Solistes, choristes, musiciens, danseurs, évoluant dans le prestigieux décors avec 250 costumes. Vous passerez un agréable moment, pétillant comme du champagne !

Prix 100 Frs

Inscriptions auprès de Mr Destarac. Un car sera mis à notre disposition si nous sommes assez nombreux.



RC MERVILLOIS

Très bons résultats pour l'ensemble des deux équipes.

Nous arrivons aux deux tiers de la saison avec 19 matchs dont 15 victoires. La montée en troisième série a été obtenue mais la deuxième phase fut plus dure: beaucoup de blessés et certains joueurs manquant de sérieux aux entraînements le font payer à leurs copains en ne tenant, pendant les matchs, que 60 minutes sur 80.

L'ossature de l'entente et de l'équipe une, essentiellement mervilleoise, est par contre très sérieuse, vaillante, courageuse, ce qui nous laisse espérer pour les couleurs de notre village, un avenir serein.

En ce qui concerne l'ambiance entre les deux clochers, elle fut moyenne, parfois bonne dans le contexte sportif. Il est parfois difficile de faire passer ses idées la première année, mais j'espère que cela viendra.

Une école de rugby est prévue et commencera au mois de septembre 1994.

Une réunion a eu lieu à la Mairie de Merville avec nos amis du Football Club; réunion un peu houleuse, mais avec la sagesse de tous, une solution va être trouvée pour que nos joueurs puissent évoluer sur le stade municipal de Merville. Merci à la commission sportive et à la municipalité qui ont compris les besoins des deux clubs, foot et rugby: création de nouveaux vestiaires et aménagement aux normes du terrain comme le précise la F.F.R.

Pour les inscriptions à l'école de rugby, s'adresser à M. ARRECGROS Michel 61.85.02.51. Educateurs, futurs dirigeants, toutes les personnes intéressées peuvent nous rejoindre, chacun aura son rôle à jouer.

Pour que vive le rugby à Merville comme dans le passé.

Merci pour l'avenir de notre jeunesse

le Président

Contacts: M. SATTO Eric
M. CORTEZE J.P
M. BRESEGHELLO Arthur
M. BRESEGHELLO Laurent
M. ARRECGROS Michel
M. TRECANI Lucien

TENNIS-CLUB MERVILLOIS

Le T.C.M remercie vivement M. DE BEAUMONT Robert, Maire de Merville, d'avoir accepté la Présidence d'honneur du club.

Merci également aux différentes associations mervilloises pour leur présence lors du tirage des Rois.

PROGRESSION DES JOUEURS:

Sur 103 licenciés et pour les 22 classés:

-chez les femmes:

Karine HENRIC est entrée en 3ème série
Brigitte CLANET s'est classée 30/2
Sylvie HENRIC et Valérie MASO 30/3

-chez les hommes, ont progressé:

Roland CAVALLIN et Marc SOULA 30/1
Bernard RIVENC 30/2
Laurent GREZE, Jean-Maxime HACHE,
Joaquim MASO 30/3
Manuel DA SILVA, Marc SHUMANN, Florian SOULA 30/4

MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE PROGRESSION:

Celui-ci est basé sur les résultats du tournoi interne en vue de la qualification au tournoi individuel départemental pour les adultes, et par ordre alphabétique pour les enfants de l'école de tennis.

Le règlement est affiché sur les panneaux d'information.

STAGES:

Depuis le 21 février ont été organisés pour les licenciés des stages d'initiation et de perfectionnement.

Formule des stages:

-A la semaine: 10 h de cours: 500 F (assistance vidéo)

-Leçons collectives: forfait 5 h: 200F
Inscriptions et renseignements au 61.85.02.92

RESULTATS DES EQUIPES:

TOURNOI ANDRE LAFFONT

L'équipe féminine a terminé 4ème de son groupe.

L'équipe masculine est sortie première de son groupe et a remporté une coupe.

EN TOURNOI INDIVIDUEL 4ème SERIE

Participation honorable de Brigitte CLANET, Francine POURGATOU et Nadège SOULA, chez les femmes et d'Alain CAMBON, Roland CAVALLIN, Philippe DELARIVIERE, chez les hommes.

Il reste à encourager les équipes féminines et masculines pour les futurs championnats départementaux qui débiteront à partir du 27 mars 1994.

Les femmes se déplaceront:

le 27.03 à PIN BALMA
le 10.04 à LESPINASSE
le 17.04 à MONDONVILLE

et recevront

le 24.04 le T.C. de LHERM
le 08.05 le T.C. de
GARDOUCH

les hommes recevront

le 27.03 le T.C. de VERDUN
le 08.05 le TOEC.

Nous comptons sur votre présence fournie et chaleureuse.





TOURNOI ANNUEL:

Le T.C.M. organise son TOURNOI OPEN 94 HOMOLOGUE du 28 mai au 11 juin.

Ce tournoi sera ouvert aux non-classés, 4ème série, 3ème série (et 15/1 - 15/2 sous réserve).

Catégories: •simple messieurs
•simple dames
•double mixte
•jeunes: benjamins et minimes



Le 27.02.94 a été organisée une sortie «RAQUETTES» sur le site du PLATEAU DE BEILLE, sans balle, mais avec soleil et bonne humeur.

ECOLE DE MUSIQUE

Noël et l'hiver sont déjà loin, mais n'oublions pas que l'école de musique a offert gratuitement à tous les mervillois un magnifique CONCERT DE NOEL, avec son groupe vocal «Evasion Musicale» et l'HARMONIE D'AUSSONNE. Une très belle soirée que nous souhaitons renouveler chaque année à la même époque pour le plaisir et la joie de tous.

N'oublions pas non plus que, dans le groupe vocal chantait notre ami Jean SCHAEPMEEESTER. Il nous a quitté brutalement mais son souvenir restera parmi nous comme celui d'un homme serviable, droit, honnête et sincère qui aimait la musique et le chant. Il sera bien difficile de combler le vide de sa place.

Mais le spectacle continue dit-on! Et l'Ecole de Musique poursuit sa route.

Elle fête cette année son **10° Anniversaire**, sous sa forme Associative (Mais il y a 20 ans que les premiers cours de Musique ont été créés à Merville!) A cette occasion elle vous donne rendez vous le **16 Avril 94** pour une soirée complète Musique: Concerts à partir de 18H par les élèves, les professeurs, les anciens etc... , puis repas en musique (par les mêmes!) et pour terminer un grand bal à partir de 22H avec l'orchestre CORAIL et ses 8 musiciens.

Une date à retenir pour une très belle fête. A bientôt!

Le Bureau.



FOOTBALL-CLUB MERVILLOIS

CHAMPIONNATS PERTURBES

A la rédaction du présent bulletin, le bureau n'est pas en mesure de communiquer concrètement les classements des différentes équipes du F.C.M. En effet plusieurs matchs ont dû être reportés en raison des pluies incessantes qui ont rendu les terrains impraticables. Afin de rattraper ce retard, les rencontres non jouées, notamment chez les jeunes, auront lieu en semaine.

SORTIE A LA NEIGE

Le 13 février, le car du SIVOM quittait la place du village, tôt le matin, pour conduire footballeurs et accompagnateurs sur les pistes de Bonascre. Excellente neige mais aussi excellente journée ensoleillée où les joueurs ont pu faire le plein d'oxygène.

LES LOTOS

Bonne affluence à l'occasion des rifles organisées conjointement par la pétanque, la chasse et le F.C.M., qui ont animé 7 soirées d'hiver cette saison. Satisfaction des organisateurs qui vous donnent rendez-vous en fin d'année avec des améliorations et des lots dignes de la bonne renommée des lotos de notre village.

LES CALENDRIERS

Le Football Club Mervillois remercie les habitants de la commune pour le bon accueil qu'ils ont réservé aux dirigeants à l'occasion du traditionnel calendrier du club. A cette occasion, le bureau exprime sa reconnaissance aux commerçants, artisans et chefs d'entreprises pour le concours qu'ils apportent à la réalisation des calendriers, exprimant ainsi leur soutien au club de football.

PREPARATION DES TOURNOIS

2 tournois au programme cette année: le 10^{ème} tournoi des jeunes et la remise en activité du tournoi seniors en sommeil depuis plusieurs années.

Les impératifs du championnat nous privent cette année du week-end complet de l'Ascension. Seule la journée du 12 mai (jour de l'Ascension) peut être retenue.

Les dates à retenir:

samedi 7 mai:

catégories - de 9 ans et - de 13 ans

dimanche 8 mai:

catégories - de 11 ans et - de 15 ans

jeudi 12 mai:

catégories - de 8 ans et - de 17 ans

dimanche 5 juin:

catégorie seniors.

Cette dernière journée ouverte aux clubs du district de Toulouse et aux clubs des districts voisins, clôturera la saison 93/94.

